

DÉLIBÉRATION N°DL20230161 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 04 DÉCEMBRE 2023

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 24/11/2023 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;
- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 33 présents, 6 absents représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Axel DUGUA ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Gilles GRECO ; Mme Sandrine FRANÇON (jusqu'à 23h) ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Daniel FAYOLLE ; Mme Béatrice COFFY (jusqu'à 20h30) ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Pierre DECLINE ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Jean-Marc LAVAL ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE (jusqu'à 21h50) ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT (jusqu'à 23h08) ; M. Francis NGOH NGANDO ; Mme Florence VANELLE ; Mme Florence VILLEDIEU ; Mme Abla CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Dudu TOPALOGLU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Romain PIPIER ; Mme Nathalie ROBERT ; M. Pierre-Mary DESHAYES ; Mme Juliette BOULLIAT ; M. Luc CHEVALLIER

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Sandrine FRANÇON a donné procuration à M. Bruno CHANGEAT (à partir de 23h)
Mme Béatrice COFFY a donné procuration à M. Raphaël BERNOU (à partir de 20h30)
Mme Michèle FREDIERE a donné procuration à M. Luc CHEVALLIER (à partir de 21h50)
M. Jean-Luc BOUCHACOURT a donné procuration à Mme Andonella FLECHET (à partir de 23h08)
M. Philippe PARET a donné procuration à M. Daniel FAYOLLE
Mme Ayse CALYAKA a donné procuration à M. Gilles GRECO

SECRÉTAIRE ÉLU POUR LA DURÉE DE LA SESSION

M. Bruno CHANGEAT.

CRÉATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE ET SAISONNIER D'ACTIVITÉ EN VERTU DE L'ARTICLE L.332-23 DU CODE GÉNÉRAL DE LA FONCTION PUBLIQUE

Mme Béatrice COFFY expose ce qui suit :

Considérant qu'il est nécessaire pour les besoins du service de recruter des agents contractuels pour faire face aux besoins liés à un accroissement temporaire d'activité, dans le respect de l'article L. 332-23 1^{er} du code général de la fonction publique, à savoir :

| Nature des fonctions | Grade de rémunération | Nombre d'emplois (*) |
|---|------------------------------|-----------------------------|
| Travail dans le domaine de l'entretien, de la propreté, de la logistique, du bâtiment et des espaces verts, de la voirie... | Adjointes techniques | 4 |
| Travail dans le domaine technique | Techniciens | 3 |
| Travail dans le domaine de la restauration | Adjoint technique | 1 |
| Travail dans le domaine social | Assistant socio-éducatif | 1 |
| Travail dans le domaine administratif | Attaché | 1 |
| Travail dans le domaine administratif | Rédacteurs | 3 |
| Travail dans le domaine administratif | Adjointes administratifs | 3 |
| Travail dans le domaine de l'enfance et de la petite enfance | Auxiliaires de puériculture | 4 |
| Travail dans le domaine de l'enfance et de la petite enfance | ATSEM | 4 |
| Travail dans le domaine de l'enfance et de la petite enfance | Adjointes d'animation | 15 |
| Travail dans le domaine de la culture | Adjointes du patrimoine | 2 |
| Travail dans le domaine de l'animation | Animateurs | 3 |

(*) : Le nombre d'emploi créés correspond à un nombre maximum d'agents rémunérés en équivalent temps plein sur l'année.

Considérant également qu'il est nécessaire, de recruter des agents contractuels pour faire face aux besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité, dans le respect de l'article L. 332-23 2^e du code général de la fonction publique, à savoir pour l'été 2024 :

| Nature des fonctions | Grade de rémunération | Nombre d'emplois |
|-----------------------------|------------------------------|-------------------------|
|-----------------------------|------------------------------|-------------------------|

| | | Juillet | Août |
|--|-------------------------------|---------|------|
| Travail dans le domaine de l'entretien, de la propreté, de la logistique, du bâtiment et des espaces verts | Adjointes techniques | 20 | 20 |
| Travail dans le domaine de la restauration | Adjointes techniques | 2 | 1 |
| Travail dans le domaine administratif | Adjointes administratifs | 9 | 9 |
| Travail dans le domaine de l'animation sportive | Éducateur territorial des APS | 1 | 1 |
| Missions de surveillance piscine BNSSA | Opérateur territorial des APS | 1 | 1 |

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 33 voix pour,

6 abstentions

Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Romain PIPIER ; Mme Nathalie ROBERT

DÉCIDE :

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article L. 332-23 du code général de la fonction publique pour faire face aux besoins liés à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les contrats à venir,
- **d'inscrire** au budget les crédits correspondants au chapitre 012.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 05/12/2023



Envoyé en préfecture le 11/12/2023

Reçu en préfecture le 11/12/2023

Publié le

ID : 042-214202079-20231204-DL20230161-DE



Le maire,

Le secrétaire de séance,

Axel DUGUA

Bruno CHANGEAT

Date de mise en ligne 12 décembre 2023